

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2009

(séance n° 11)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le lundi 30 mars 2009 à 20h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (23 présents et 4 personnes représentées) :

Présents : Dominique BONNET (Maire), Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ, Jean Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Gilbert BULABOIS (Adjoint), Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG-JANOD, Christine GRILLOT, Joëlle DOLE, Christelle MORBOIS, Armande REYNAUD, Stéphane BONNOTTE, Stéphane MACLE, Mélanie LIEVAUX, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Roland CHAILLON, Denis CHATOT, Murielle ARGIENTO, Jean-François DHOTE (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Danièle CARDON	représentée par Dominique BONNET
Hervé CORON	représenté par Catherine CATHENOZ
Andrée ROY	représentée par Roland CHAILLON
Marie FLORES	représentée par Murielle ARGIENTO

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance par ordre alphabétique et demande ainsi à Monsieur Jean Jacques De Vettor s'il est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Monsieur Jean Jacques De Vettor répond que oui.

### **Rendu compte par le Maire des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rend compte de l'exercice des délégations accordé par le Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain n° 2009-04 – parcelle n° 264 et 298 section AS, zone UA (+ zone de bruit liée aux infrastructures de transport terrestre) du POS (arrêté n° 2009-046 du 18 février 2009)

- Droit de préemption urbain n° 2009-05 – parcelle n° 185 section ZH, zone UD (+ zone de bruit liée aux infrastructures de transport terrestre) du POS (arrêté n° 2009-067 du 16 mars 2009)

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Sans remarque de l'Assemblée, Monsieur le Maire poursuit la séance.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2009**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 20 février 2009.

Monsieur Chaillon fait remarquer qu'à la page 29 du compte rendu du 20 février 2009, il est inscrit que Monsieur Gaillard lui a demandé de « fournir les preuves de la présence d'amiante dans la cloison du cinéma », or Monsieur Chaillon n'a pas souvenir de cette demande.

Monsieur Chaillon ajoute également que c'est selon l'agence française de sécurité sanitaire que « les fibres courtes sont aussi dangereuses que les fibres longues ».

Monsieur Gaillard, signale à la dernière ligne de la page 28, que Monsieur Chaillon a dit que « Monsieur Gaillard avait affirmé que des cloisons en bois avaient été démontées sachant qu'il y avait un soucis » or, Monsieur Gaillard répond qu'il n'a pas su ce qui se passait au moment du démontage mais après le démontage.

Monsieur le Maire propose que le compte rendu du 20 février soit modifié ainsi qu'il suit :

Suppression de la phrase « Monsieur Gaillard demande à Monsieur Chaillon de fournir les preuves qu'il détient, de la présence d'amiante dans les cloisons ».

Modification de la phrase :

« Monsieur Chaillon affirme qu'il continu à douter qu'il n'y ait pas eu de souci lors du démontage de la cloison du cinéma et pense que les fibres courtes sont aussi dangereuses que les fibres longues » en :

« Monsieur Chaillon affirme qu'il continu à douter qu'il n'y ait pas eu de souci lors du démontage de la cloison du cinéma et indique selon les propos de l'agence française de sécurité sanitaire, que les fibres courtes sont aussi dangereuses que les fibres longues ».

Modification de la phrase :

« Monsieur Gaillard avait affirmé que des cloisons en bois avaient été démontées sachant qu'il y avait un souci » en :

« Monsieur Gaillard répond qu'il n'a pas su ce qui se passait au moment du démontage mais après le démontage ».

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

### **1/ Approbation des comptes administratifs 2008**

Présentation des comptes par Monsieur le Maire

#### **a/ budget général**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Atténuation de charges	013	42 699.38 €
Produits de services	70	215 534.43 €
Travaux en régie	72-042	66 132.22 €
Autres opérations d'ordre	042	525.00 €
Impôts et taxes	73	2 593 909.19 €
Dotations	74	1 437 211.92 €
Autres produits	75	732 419.23 €
Produits exceptionnels	77	103 686.79 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 192 118.16 €</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Dépenses à caractère général	011	1 052 258.15 €
Frais de personnels	012	1 943 582.78 €
Autres charges de gestion courante	65	604 714.16 €
Charges financières	66	263 246.57 €
Charges exceptionnelles	67	1 786.63 €
Amortissements	68-042	201 337.15 €
Autres opérations d'ordre	042	95 929.49 €
<i>Virement en investissement</i>	023	1 202 624.38 € <i>(pour mémoire)</i>
<b>TOTAL</b>		<b>4 162 854.93 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
<i>Virement de fonctionnement</i>	001	1 202 624.38 € <i>pour mémoire</i>
Dotations, Fonds divers	10	1 164 473.92 €
Subventions d'Investissement	13	166 014.56 €
Opérations d'ordre chapitres 16-13-19-21	040	95 929.49 €
Emprunts, cautions étudiantes	16	15 047.00 €
Amortissements	28-040	201 337.15 €
Ventes terrains	024	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 642 802.12 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Opérations d'ordre entre sections (travaux régie )	13-21-040	66 657.22 €
Capital des emprunts	16	515 073.92 €
Cautions étudiantes	16	22 611.32 €
Frais d'études - logiciels	20	27 518.76 €
Immobilisations corporelles	21	511 411.59 €
Immobilisations en cours	23	317 082.63 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 460 355.44 €</b>

Monsieur Chatot s'étonne que sur les 2 077 000 € ouverts en dépenses d'investissement, 22.5 % des crédits aient été annulés.

Monsieur le Maire répond que lorsqu'une opération n'est pas exécutée en dépenses comme en recettes, elle doit être effacée puis reportée sur l'année suivante : il s'agit de la toiture de la ZAP, du hall d'accueil du Cosec, de la façade de l'école Brel, des menuiseries des écoles.....

Monsieur Chatot s'étonne que 900 000 € ont été réellement dépensés en investissement dont 527 000 € en remboursement d'emprunt, représentant 60 % de l'ensemble des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire répond que tantôt l'opposition municipale prétend que les dépenses d'investissement sont faibles, tantôt qu'elles sont trop élevées...et que de toute manière, la critique est toujours aisée ! Par ailleurs, Monsieur le Maire fait remarquer que les investissements réels sont supérieurs à 800 000 €.

Monsieur Chatot fait remarquer la présence d'opérations d'investissement détaillées, notamment l'opération « Congrégation 1<sup>ère</sup> tranche » pour laquelle 24 700 € avaient été ouverts et 762 € dépensés, puis une recette reçue de 28 182 €. Il se demande pourquoi la Ville a reçu plus d'argent qu'elle n'en a dépensé ?

Monsieur le Maire répond que les crédits ouverts correspondaient à une budgétisation d'une dernière couche de peinture par l'entreprise Taubaty et à la dernière facture de maîtrise d'œuvre : la dernière couche de peinture n'a pas été réalisée, seule la maîtrise d'œuvre a été payée. Concernant les recettes, les 28 182 € correspondent à une subvention FNADT perçue en retard. Monsieur le Maire ajoute que l'équilibre global de l'opération se fait sur plusieurs exercices comptables.

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Vente de terrains	70	186 438.00 €
Opération d'ordre	71-79 / 042	372 206.89 €
Produits exceptionnels	77	1 758.12 €
<b>TOTAL</b>		<b>560 403.01 €</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Dépenses à caractère général	011	16 885.89 €
Opération d'ordre	71 /042	341 597.85 €
Charges financières	66	13 723.15 €
<b>TOTAL</b>		<b>372 206.89 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Opérations d'ordre entre sections	33 /040	358 483.74 €
Capital des emprunts	16	81 438.49 €
<b>TOTAL</b>		<b>439 922.23 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Opérations d'ordre entre sections	33 / 040	341 597.85 €
<b>TOTAL</b>		<b>341 597.85 €</b>

Monsieur Chaillon demande si le budget général devra abonder le budget lotissement 2<sup>ème</sup> tranche ?

Monsieur le Maire répond que le budget général a déjà versé 47 000 € sur le budget lotissement 2<sup>ème</sup> tranche mais que si la vente des 18 parcelles à bâtir ne correspond pas aux travaux en totalité, il sera nécessaire de virer de l'argent du budget général au budget lotissement.

Monsieur Chaillon pense que la période économique actuelle permettra de réduire le coût des travaux restant à réaliser.

Monsieur le Maire acquiesce.

**c/ budget lotissement 3<sup>ème</sup> tranche**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Opération d'ordre	71-79 / 042	37 656.25 €
<b>TOTAL</b>		<b>37 656.25 €</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Dépenses à caractère général	011	31 661.62 €
Opération d'ordre	71 /042	5 994.63 €
<b>TOTAL</b>		<b>37 656.25 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
----------------------------------	-----------------	----------------

Opérations d'ordre entre sections	33 /040	37 656.25 €
<b>TOTAL</b>		<b>37 656.25 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Opérations d'ordre entre sections	33 / 040	5 994.63 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 994.63 €</b>

Monsieur Chaillon demande quels sont les travaux à finaliser ?

Monsieur le Maire répond qu'il faut terminer le chemin du Vacheron.

**d/ budget forêt**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Atténuation de charges	013	€
Produits de services	70	757 163.82 €
Produits exceptionnels	77	1 405.36 €
<b>TOTAL</b>		<b>758 569.18 €</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Dépenses à caractère général	011	107 441.53 €
Frais de personnels	012	75 720.05 €
Autres charges de gestion courante	65	415 482.78 €
Charges financières	66	415.58 €
Amortissements	68-042	2 675.33 €
<i>Virement en investissement</i>	<i>023</i>	<i>140 270 € (pour mémoire)</i>
<b>TOTAL</b>		<b>601 735.27 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
<i>Virement de fonctionnement</i>	<i>001</i>	<i>140 270 € pour mémoire</i>
Dotations, Fonds divers	10	15 246.21 €
Amortissements	28-040	2 675.33 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 921.54 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Capital des emprunts	16	3 982.73 €
Immobilisations corporelles	21	50 886.93 €
<b>TOTAL</b>		<b>54 869.66 €</b>

Monsieur Chaillon fait remarquer une recette inespérée de vente de bois de 750 000 €, au-delà des inscriptions prévues au BP et en DM et pense que cela ne se reproduira pas.

Monsieur le Maire répond qu'une diminution des prix de vente de bois a été ressentie en octobre et novembre 2008 et qu'avec la crise, une chute des prix a eu lieu de l'ordre de 30 à 40 %.

Monsieur Chaillon pense que les dépenses d'investissement sont faibles par rapport aux recettes perçues et que des travaux de plantation, régénération et éclaircies sont à faire.

Monsieur Bulabois répond qu'une partie des travaux forestiers est imputée en investissement et que l'autre partie est en fonctionnement : sur les 80 000 € de travaux réalisés, 50 000 € apparaissent en investissement.

Monsieur Chatot s'étonne que l'entretien forestier représente seulement 25 000 €.

Monsieur Bulabois répond que les travaux sont fait par avis d'appel à la concurrence et que l'on ne peut pas dépenser plus que le montant du marché. D'autre part, il y a 70 400 € d'investissement reportés, car les travaux 2008 ont été réceptionnés en février 2009 et payés également sur l'exercice 2009.

#### e/ budget assainissement

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Produits de services	70	261 074.91 €
Autres opérations d'ordre	042	41 448.46 €
Dotations	74	33 849.36 €
Autres produits	75	7 293.79 €
<b>TOTAL</b>		<b>343 666.52 €</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Dépenses à caractère général	011	59 451.16 €
Frais de personnels	012	34 427.40 €
Charges financières	66	46 448.39 €
Amortissements	68-042	91 266.00 €
<i>Virement en investissement</i>	<i>023</i>	<i>391.882.03 € (pour mémoire)</i>
<b>TOTAL</b>		<b>231 592.95 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
<i>Virement de fonctionnement</i>	<i>001</i>	<i>391 882.03 € pour mémoire</i>
Subventions d'Investissement	13	22 295.61 €
Amortissements	28-040	91 266.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>113 561.61 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2008</b>
Opérations d'ordre entre sections (travaux régie )	13-21-040	41 448.46 €
Capital des emprunts	16	49 338.38 €
Immobilisations corporelles	21	9 474.38 €
Immobilisations en cours	23	382 060.45 €
<b>TOTAL</b>		<b>482 321.67 €</b>

Monsieur Chaillon s'insurge de la faible part des remboursements d'emprunts représentant 50 000 € par rapport au montant des travaux de 382 000 €, les dépenses étant payées par les

utilisateurs actuels du réseau alors que les générations futures devraient participer à l'effort financier, ce qui d'après Monsieur Chaillon est signe de mauvaise gestion.

Monsieur le Maire répond qu'il reste encore 868 000 € d'emprunt à rembourser en assainissement, ce qui n'est pas minime.

Monsieur Chaillon répond qu'il n'y a pas eu d'emprunt depuis plusieurs années en assainissement et que cela n'est pas normal.

Monsieur le Maire explique qu'un schéma directeur d'aménagement de la ville va être lancé et prendra en compte sur une dizaine d'année, un plan assainissement à moyen et long terme financé en partie par emprunt. Les travaux d'assainissement du quartier de Charcigny seront également financés en major partie par emprunt.

Monsieur Chaillon répète que le dernier emprunt sur le budget assainissement remonte à 2004 et que depuis cette date, tous les travaux ont été financés sans emprunt.

Monsieur le Maire répond que la trésorerie de la commune est confortable, et que l'opposition souhaiterait que la Ville emprunte alors qu'il y a suffisamment d'argent sur le compte de la commune, ce qui n'est pas logique.

Monsieur Chaillon répond que le budget assainissement n'est pas abondé par le budget général, et affirme que Monsieur le Maire avait dit que l'augmentation de 37 % de la redevance assainissement il y à 5 ans servirait à constituer de la réserve de trésorerie.

Monsieur le Maire s'offusque des affirmations de Monsieur Chaillon : Monsieur le Maire dit n'avoir jamais eu un tel discours et reproche à Monsieur Chaillon d'interpréter des propos qu'il n'a jamais exposés. Monsieur le Maire poursuit en expliquant que les importants travaux d'assainissement ne pourront pas être financés sans avoir recours à l'emprunt mais qu'il n'est pas question d'endetter la ville à outrance.

Monsieur Chaillon demande s'il est normal qu'une telle trésorerie ait été créée du fait d'une surtaxe assainissement pour payer des travaux qui dureront 30 ans.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote des différents comptes administratifs. Ces derniers seront mis aux voix par Monsieur Jean François Gaillard.

Monsieur Jean François Gaillard demande à l'assemblée si elle a une préférence pour la mise aux voix des comptes administratifs avec un vote budget par budget ou vote unique sur tous les budgets ?

Monsieur Chaillon répond que l'opposition souhaite un vote budget par budget. Il donne l'explication de vote suivante : les comptes étant justes par principe, l'opposition votera les comptes de gestion du comptable public mais ne pourra voter des comptes administratifs des budgets primitifs qu'elle n'a pas votés.

Monsieur Gaillard met aux voix les différents comptes administratifs :

- \* budget général : 6 contre, 19 pour (Monsieur le Maire ne participe pas au vote et il détient le pouvoir de Madame Cardon) : adopté à la majorité des voix ;
- \* lotissement 2<sup>ème</sup> tranche : 6 abstentions, 19 pour : adopté à la majorité des voix ;
- \* lotissement 3<sup>ème</sup> tranche : unanimité ;
- \* forêt : 6 contre, 19 pour : adopté à la majorité des voix ;
- \* assainissement : 6 contre, 19 pour : adopté à la majorité des voix.

Monsieur Gaillard met aux voix les différents comptes de gestion : une non participation au vote (Monsieur Jérémie Saillard), 26 pour : adopté à l'unanimité des voix pour tous les comptes de gestion.

## **2/ Affectation des résultats 2008**

**A) Budgets Annexes**

<b>Budget Assainissement</b>	Résultat fin 2007	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2008	Résultat de clôture
Investissement	45 509.25		-368 760.06	-323 250.81
Exploitation	339 691.57	-	112 073.57	451 765.14

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- 323 250.81 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2008.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 128 514.33 € sera repris au budget primitif 2009 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

<b>Budget Forêt</b>	Résultat fin 2007	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2008	Résultat de clôture
Investissement	- 15 246.21		- 36 948.12	- 52 194.33
Fonctionnement	182 505.69	- 15 246.21	156 833.91	324 093.39

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- 52 194.33 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2008.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 271 899.06 €, sera repris au budget primitif 2009 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

<b>Budget Lotissement 2<sup>ème</sup> tranche</b>	Résultat fin 2007	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2008	Résultat de clôture
Investissement	4073.31		- 98 324.38	- 94 251.07
Fonctionnement	- 20 972.98	-	188 196.12	167 223.14

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 94 251.07 € en 001 « déficit d'investissement reporté » (il n'y a pas d'affectation en réserves au 1068 sur les budgets lotissement)
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 167 223.14 €, sera repris au budget primitif 2009 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

<b>Budget Lotissement 3<sup>ème</sup> tranche</b>	Résultat 2007	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2008	Résultat de clôture
Investissement	- 5994.63		- 31 661.62	- 37 656.25
Fonctionnement	87 895.86	-	0	87 895.86

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 37 656.25 € en 001 « déficit d'investissement reporté » (il n'y a pas d'affectation en réserves au 1068 sur les budgets lotissement)
- Le résultat de fonctionnement, soit 87 895.86 €, sera repris au budget primitif 2009 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

## B) Budget Général

Budget Général	Résultat fin 2007	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2008	Reprise ICNE	Résultat de clôture
Investissement	- 1 072 551.21		182 446. 68 €	458.66	- 889 645.87 €
Fonctionnement	1 553 920.05	- 1 072 551.21	1 029 263.23 €	6 539.11	1 517 171.18 €

L'agrégation des ICNE 2006 sur le budget général de la ville, est en cohérence avec le compte de gestion car la Trésorerie a passé les ICNE 2006 de façon automatique, ce qui n'avait pas été réalisé sur le budget général.

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- 889 645.87 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2008.
- La différence de 627 525.31 € sera reprise au budget primitif 2009 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 mars 2009.

**Sans questions de l'assemblée, Monsieur le Maire met aux voix : 6 abstentions, 21 pour : adopté à la majorité des voix.**

## 3/ Vote des taux de fiscalité locale 2009

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

Par délibération en date du 14 avril 2008, le Conseil Municipal a conservé les taux 2007 des quatre taxes directes locales pour l'année 2008 ainsi qu'il suit :

+	Taxe d'habitation :	11,47 %
+	Foncier Bâti :	21,92 %
+	Foncier Non Bâti :	32.39 %

Le produit fiscal à taux constants pour l'année 2009 figurant sur l'état 1259 MI, ainsi que les allocations compensatrices de l'Etat au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle se répartissent comme suit :

➤	Produit de la fiscalité locale	:	1 541 514 €
➤	Allocations compensatrices Etat	:	92 679 €

dont :

+	Taxe d'habitation :	464 764 €
+	Foncier Bâti :	1 029 363 €
+	Foncier Non Bâti :	47 387 €
+	Taxe Professionnelle :	0 € du fait du passage en TPU au niveau de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au 1 <sup>er</sup> janvier 2005.

Une attribution de compensation est reversée à la Ville par la Communauté de Communes : elle est égale au produit de la TP augmenté de certaines compensations perçues par la Commune en 2005, majoré des rôles supplémentaires dont sont déduits :

- ✚ les charges des services transférés ;
- ✚ la fiscalité additionnelle votée par la Communauté de Communes en 2005 ;
- ✚ les compensations perçues par la Communauté de Communes en 2005 au titre des exonérations de taxes foncières ou taxes d'habitation ;
- ✚ les reversements de fiscalité prévus au titre de la loi du 10 janvier 1980.

L'attribution de compensation a été arrêtée à 943 521.66 € par décision du Conseil Communautaire du 17 décembre 2008.

**Il est proposé à l'assemblée de ne pas augmenter la fiscalité directe locale en 2009** par rapport à l'année dernière, compte tenu du contexte économique difficile et de fixer les taux ainsi qu'il suit :

- ✚ Taxe d'habitation : 11.47 %
- ✚ Foncier Bâti : 21.92 %
- ✚ Foncier Non Bâti : 32.39 %

Le montant du produit de la fiscalité 2009 s'élèverait ainsi à 1 541 514 €.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 mars 2009.

Monsieur Chaillon fait remarquer qu'en période actuelle, on hésite à augmenter les taux de fiscalité, mais sur le plan budgétaire, au moment où les recettes de l'état diminuent et où les recettes de vente de bois diminuent, la logique voudrait que l'on compense ses pertes de recettes par une hausse des taux de fiscalité : Monsieur Chaillon craint que l'absence d'augmentation des taux ne se traduise par une moindre activité en fonctionnement, il y a une logique budgétaire et une logique humaine.

Monsieur le Maire répond qu'une augmentation des taux serait mal venue en cette année de crise et qu'il sera nécessaire de trouver des niches d'économies notamment en énergie et éclairage mais également en matière d'assurance. Il faut garder à l'esprit qu'une recette fiscale supplémentaire sera encaissée cette année concernant la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Monsieur Chaillon répond que si la taxe d'habitation était juste, il voterait contre une stagnation de la fiscalité mais la taxe d'habitation est particulièrement injuste.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

#### **4/ Attribution de subventions sportives**

Présentation de la note par Jean Jacques De Vettor :

La Ville de Poligny a récemment fait parvenir aux associations sportives un dossier de « Demande de subvention » pour l'année 2009.

Cette année, la Ville de Poligny a la chance d'accueillir deux nouveaux sports fédérés, à savoir : le Tennis de Table et Aiki Tai Do.

Une somme de 42 010 € représentant une augmentation de 1,08 % à l'année 2008 été répartie en fonction de nombreux critères (nombre de licences, nombre de déplacements, frais d'arbitrage, formation des encadrements etc .....).

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des sommes allouées aux associations sportives polinoises :

ASSOCIATION	Subvention votée en 2006	Subvention votée en 2007	Subvention votée en 2008	Proposition subvention 2009
COLLEGE	1030	800	618	550
LYCEE	319	279	162	262

ATHLETISME	416	431	948	866
ESCALADE	623	454	603	890
BOULES	2003	2045	1916	1705
HANDBALL	9739	9054	8746	8742
BASKET	12713	13497	14233	14763
SEQUA. SPORTS	1996	2434	1772	2222
SEQUA. TIR	195	176	158	
SEQUA. KARATE	1255	1348	936	816
TENNIS	1491	1468	1623	1811
SPELEOLOGIE	380	561	646	679
FOOTBALL	5047	5045	5968	6031
PETANQUE	950	1030	1100	596
SEQUA. GYM TONIC		384		
BOXE	781	979	817	1125
LUTTE	447			
SPORT ET FORME			472	419
TENNIS DE TABLE				168
AIKI TAI DO				365
TOTAL	39500	41099	41560	42010

Monsieur Chaillon pense que le système de calcul avec des clés de répartition est excellent et remercie Monsieur De Vettor de l'avoir pérennisé.

Monsieur De Vettor répond qu'il y a 20 ans que ce système existe et que l'activité de l'association est désormais prise en compte.

Monsieur le Maire précise que le comité « sport et jeunesse » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

### **5/ Attribution de subventions non sportives**

Présentation de la note par Monsieur le Maire

	Voté en 2008	Demande 2009	Proposition 2009	nbre adhérents Poligny	Nbre adhérents extérieurs
--	--------------	--------------	------------------	------------------------	---------------------------

#### **subventions secteur scolaire**

Sou des écoles publiques	1 800.00	1 800.00			
<i>Fonctionnement association</i>	900.00	900.00	900.00	19	8
<i>Soirée 13 Juillet</i>	900.00	900.00	900.00		
<i>classes de mer</i>	1 249.15		1 300.00	provisoire à voter ultérieurement	

Côté cour FOLJ	2 800.00	2 800.00	2 800.00	non déterminé	7321
parents élèves St Louis	200.00	800.00	650.00	classe de mer 450 + fonctionnement 200	
école St Louis	25 394.60		25 000.00	provisoire à voter ultérieurement	
Séquanaise CLSH Jeunes	94 500.00		94 500.00	provisoire à voter ultérieurement	
Franças CLSH enfants	66 532.77		70 000.00	provisoire à voter ultérieurement	

*S/S total*    **196 050.00**

**subventions secteur culturel**

<b>SEQUANAISE</b>	5 200.00			43	39
<i>Théâtre</i>	1 000.00	1 000.00	1 000.00		
<i>Fonctionnement sections     culturelles</i>	4 200.00	4 500.00	4 200.00		
<i>Poterie</i>					
<i>Photographie</i>					
<i>Anglais</i>					
<i>Couture</i>					
Place des théâtres	1 000.00	1 500.00	1 000.00	26	23
Art Pol	500.00	1 000.00	500.00	29	10
Association de sauvegarde du patrimoine	400.00	600.00	450.00	126	10
Les Jacobins	400.00	400.00	400.00	121	112
Amis des orgues du ht jura	650.00	0.00	0.00	non précisé	non précisé
La Montaine				55	67
<i>Fonctionnement association</i>	5 425.00	6 500.00	5 500.00		
<i>Renouvellement de matériel et     tenues</i>	2 700.00	3 000.00	2 700.00		
<i>déplacement Klatovy</i>		5 000.00	2 500.00		

*S/S total*    **18 250.00**

**subventions diverses**

Association du personnel de la ville	13 300.00	14 350.00	14 350.00	54	28
La Dame Verte	610.00	610.00	610.00	18	2
Coup de Cœur Benin	1 600.00	0.00	1 600.00	26	237
ADIL Aide au logement	100.00	100.00	100.00	1	121
Comité du concours de la résistance	60.00	500.00	60.00	<i>pas d'adhérents</i>	<i>pas d'adhérents</i>
FNACA	150.00	150.00	150.00	73	97

Association des déportés, internés	150.00	150.00	150.00	17	27
Les Amis de Charcigny	610.00	610.00	610.00	46	3
Anciens Combatants du Canton de Poligny	150.00	150.00	150.00	14	9
SPA	1 127.75	1 113.98	1 113.98	non précisé	non précisé
Veuves Civiles	155.00	0.00	0.00	association dissoute	association dissoute
Amicale des Sapeurs-Pompiers (vétérance)	640.50	732.50	732.50	39	3
Prévention routière	150.00	montant non précisé	150.00	11	4
amis de la fondation mémoire déportation	150.00	150.00	150.00	non précisé	non précisé
ligue contre cancer	100.00	montant non précisé	100.00	non précisé	non précisé
Jeunes Sapeurs Pompiers	0.00	montant non précisé	500.00	3	6

*S/S total*      **20 526.48**

communication du Basket	11 000.00	montant non précisé	24 000.00	montée en Nationale II	
grand prix de la ville de pétanque	175.00	175.00	175.00		

<b>Total</b>	<b>259 001.48</b>
--------------	-------------------

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le déplacement de la Montaine à Klatovy sera repoussé en 2010 et qu'ainsi la subvention prévue sera reportée l'an prochain, que l'association « Coup de cœur pour le Benin » n'a pas fait de demande de subvention donc il n'est pas prévu de leur verser, qu'il est proposé de rectifier le montant de la subvention des Jeunes Sapeurs Pompiers à 300 € compte tenu du nombre de jeunes polinois présents au sein de cette association, et que l'association « sport et forme » a sollicité une subvention pour l'achat de matériels et qu'il est proposé une somme de 600 €.

Monsieur Chaillon s'insurge que la subvention communication du club de basket n'ait pas été débattue.

Monsieur le Maire s'excuse et propose une inscription de crédits de 24 000 € pour la montée en Nationale 2 cette année, étant donné que cette somme était de 22 500 € lors des précédentes montées en N2. Monsieur le Maire précise que le budget de l'association représente 150 000 € globalement et que Salins ira sans doute également en N2. Cette subvention sera donc versée ultérieurement.

Monsieur Bonnotte demande quelle est la somme reçue par le club de basket de Salins au titre de la communication ?

Monsieur le Maire répond qu'il ne connaît pas cette somme mais qu'il se renseignera auprès du Maire de Salins. Il ajoute que le club de basket de Poligny véhicule une image positive de la ville dans toute la Franche Comté et même au-delà.

Monsieur Saillard ajoute que le rôle du club de basket est de transmettre une image positive de la ville, et que la communication coûte chère quel que soit le club sportif ou le lieu.

Monsieur Chaillon dit qu'il n'a pas retrouvé la totalité des comptes rendus de conseils municipaux où Monsieur Bonnet était élu de l'opposition et ne tenait pas le même discours qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire répond que chaque individu a fait des erreurs de jeunesse et qu'il ne faut pas en tenir compte.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 mars 2009.

**Monsieur le Maire met aux voix :** Madame Cathenoz fait savoir qu'elle ne participe pas au vote du fait de sa position de trésorière du Sou des Ecoles.

**Les subventions aux associations sont adoptées à l'unanimité des voix.**

## **6/ Budgets primitifs 2009**

Présentation de la note par Madame Christine GRILLOT :

### **a/ budget communal**

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET GENERAL**

<b>CHAP</b>	<b>ART</b>	<b>désignation</b>	<b>BP 2009</b>
<b>chap 013 atténuation de charges</b>			<b>31 400.00</b>
	6419	rembt risques statutaires dexia	7 000.00
	6419	remboursement rémunérat° IJ CPAM	13 000.00
	6419	remboursement service minimum écoles	500.00
	6419	convention SDIS pour mise à disposition SPV	3 500.00
	6419	congé paternité	1 000.00
	6419	CDG mandats syndicaux	4 000.00
	6419	Ct AVENIR	2 400.00
<b>chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>166 570.00</b>
	70311	concessions cimetières	6 000.00
	70323	redevances d'occupation du domaine public	8 820.00
	7062	redevances services à caractère culturel	0.00
	70631	redevances services à caractère sportif	13 300.00
	7066	redevances à caractère social (crèche)	46 000.00
	7067	redevances periscolaire (cantine, garderie)	39 000.00
	70688	autres prest.de service (laverie cité, photocopies,,,) )	250.00
	7083	locat° diverses (salle des fêtes-téléalarme, matéri el, chapitaux)	7 000.00
	70848	autres organismes : refacturation services partagés à la CCCG	33 000.00
	70878	rembt par autres redevables	12 700.00
	7088	autres prodts activ annexe (rembt divers)	500.00
<b>chap 72 travaux en régie</b>			<b>70 000.00</b>
	042 -722	immob corporelles : travaux en régie	70 000.00
<b>chap 73 impôts et taxes</b>			<b>2 651 685.66</b>
	7311	contributions directes (centimes)	1 541 514.00
	7321	attribution de compensation	943 521.66
	7336	droits de place	15 600.00
	7351	taxe sur l'électricité	82 000.00
	7353	redevances des mines	0.00
	7363	impôts sur les spectacles	50.00
	7381	taxe additionnelle dts de mutation	69 000.00
<b>chap 74 dotations et participations</b>			<b>1 322 548.00</b>
	7411	DGF	740 699.00

	74121	DSR 1ere fraction (bourg centre)	93 894.00
	74122	DSR 2eme fraction (péréquation)	39 785.00
	74127	dotation nationale de péréquation	35 521.00
	745	DSI	0.00
	746	DGD assurances	300.00
	74718	subvention état : RAM / élections	9 400.00
	7473	subventions département CSecours + sal directrice crèche	25 400.00
	7474	subventions communes (écoles,équipt sportifs,archives)	59 000.00
	7477	subventions européennes : Leader musée	7 870.00
	7478	subv autres organismes (MSA, CT enfance, Ct tps lib re, PSU,,,) )	210 000.00
	74831	FNTP	
	74832	FDTP	8 000.00
	74833	compensation de TP par Etat	17 828.00
	74834	compensation de TF par Etat	28 480.00
	74835	compensation d'exonération de TH	46 371.00
	74837	fonds national de péréquation	
	7488	autres participations	
<b>chap 75 autres produits de gestion courante</b>			<b>664 327.64</b>
	752	revenus des immeubles (garages, SDF, cité u, appart,gendarmerie)	327 270.00
	7551	reversemt budget à caractère administratif (forêt)	334 857.64
	758	produits divers de gestion courante(charges SDF)	2 200.00
<b>chap 76 produits financiers</b>			<b>0.00</b>
	766	gain de change	
<b>chap 77 produits exceptionnels</b>			<b>4 525.00</b>
	7713	libéralités reçues	
	773	mandat annulé sur exercice antérieur	
	775	produits des cessions d'immobilisations	
	0 42 776	différence sur réalisations reprises au résultat	
	0 42 777	cote part des suv d'inv transférées au cpte de résultat	525.00
	7788	prodts exceptionnels divers Y COMPRIS INDEM SINISTRE	4 000.00
<b>chap 78 reprises sur amortissements et provisions</b>			<b>0.00</b>
	7811	reprise sur amortissement des immobilisation	
	<b>0 02</b>	<b>reprise excédent 2008</b>	<b>627 525.31</b>
		<b>TOTAUX</b>	<b>5 538 581.61</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET GENERAL

désignation			BP 2009
<b>chap 011 charges de gestion générale (chap 60, 61et 62,63 sauf 621, 635, 637 et 713)</b>			<b>1 032 954.00</b>
<b>0 11 / 60</b>	60611	eau et assainissement	58 000.00
	60612	énergie électricité	130 000.00
	60621	combustibles	100 000.00
	60622	carburants	31 000.00
	60623	alimentation	45 150.00
	60624	prodts de traitement	900.00
	60628	autres fournitures non stockées	1 150.00

	60631	fournitures d'entretien	8 000.00
	60632	fournitures de petits équipements	31 550.00
	60633	fournitures de voirie	3 500.00
	60636	vêtements de travail	3 450.00
	6064	fournitures administratives	24 100.00
	6067	fournitures scolaires	22 102.00
	6068	autres matières et fournitures	91 000.00
<b>0 11 / 61</b>	611	contrats de prestation de services (ALCG, package HDR, musique écoles)	18 700.00
	6132	locations immobilières(cité étudiante)	102 500.00
	6135	locations mobilières(photocopieurs, nacelles,mach affranchir)	14 940.00
	614	charges locatives (copropriété travot et grande rue)	3 900.00
	61521	entretien terrains	5 000.00
	61522	entretien de bâtiments	10 000.00
	61523	entretien de voies et réseaux	10 000.00
	61551	entretien de matériel roulant	16 800.00
	61558	entretien autre biens mobiliers (extincteurs, copieurs,portes autom, panneau sport)	14 000.00
	6156	maintenance (infographique, sidec, géosphère..)	15 720.00
	616	primes d'assurance	39 700.00
	6182	doc générale et technique	6 850.00
	6184	versements à des organismes de format°	3 105.00
	6185	frais de colloque	700.00
	6225	indemnités du comptable	1 430.00
<b>011 / 62</b>	6226	honoraires	1 700.00
	6228	rémunérations diverses (institut, spectacles, stagiaires)	4 250.00
	6231	annonces et insertions	10 750.00
	6232	fêtes et cérémonies (locales)	42 550.00
	6236	catalogues et imprimés	13 770.00
	6241	transport de biens	
	6247	transport collectifs	1 200.00
	6251	voyages et déplacements (des agents)	2 700.00
	6257	réceptions (non locales)	700.00
	6261	frais d'affranchissement	9 000.00
	6262	frais de telecom	22 000.00
	627	frais bancaires	
	6281	concours divers (cotisat° assoc)	10 427.00
	6282	frais de gardiennage	500.00
	62848	redevances autres prestations	2 640.00
	62878	rembt de frais à d'autres organismes	
	6288	autres services (nettoyages draps, développemt photos, sécu routière..)	19 800.00
<b>011/ 63 impôts, taxes</b>	63512	taxes foncières	77 200.00

	6355	taxes et impôts sur véhicules	400.00
	6358	autres droits (redevance télé)	120.00
	637	autres impôts et taxes (cotis° additionnelle Opac)	
<b>chap 012 charges de personnels (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>2 005 740.00</b>
	6218	personnels extérieurs (stagiaires)	590.00
	6332	cotisation patronale FNAL	4 700.00
	6333	participat° à la formation professionnelle	
	6336	cotisation patronale CNFPT CDG	22 000.00
	6338	autres taxes	3 500.00
	64111	TB Indiciaire titulaires	1 047 700.00
	64112	NBI + SFT des titulaires	27 000.00
	64118	autres indemnités des titulaires (dont PFA)	134 300.00
	64131	TB non titulaires	136 000.00
	64168	autres (brut des contrats aidés)	10 000.00
	6417	rémunérations apprentis	9 200.00
	6451	URSSAF patro TITU et NON TITU (maladie + alloc fam pr TIT et maladie+vieillesse+allo+ AT pr non tit)	245 300.00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro + ircantec non tit	283 000.00
	6454	cotisation ASSEDIC	9 950.00
	6455	cotisat° assurance du personnel	53 000.00
	6456	FCSFT	2 000.00
	6457	cotisat° liées à l'apprentissage	400.00
	6458	FIPH	6 000.00
	6475	médecine du travail	6 600.00
	64832	FCCPA	4 500.00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>619 974.48</b>
	651	redevances pour concessions	100.00
	6521	déficit du budget lotissement 3ème tranche	
	6531	indemnités des élus	86 500.00
	6532	frais de mission des élus	700.00
	6533	cotisat° retraite élus	4 800.00
	6535	format° des élus	2 000.00
	6536	frais de représentation du Maire	500.00
	65372	cotis alloc fin mandat	0.00
	654	pertes sur créances irrécouvrables	1 000.00
	6553	SDIS	181 758.00
	65735	groupemts de collectivités (orain - grozone)	2 695.00
	657362	versements au CCAS	20 000.00
	6574	subv° organismes dt privé	319 921.48
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>210 728.48</b>
	66111	intérêts des emprunts	215 000.00

	66112	ICNE	-4 271.52
	666	perte de change	
<b>chap 67 charges exceptionnelles</b>			<b>0.00</b>
	6711	intérêts moratoires	
	6718	autres charges exceptio	
	673	titres annulés	
	042 -675	valeur comptable des immobilisations cedées	
	042 - 676	différence sur réal° en invt	
	678	autres charges exceptionnelles	
<b>chap 042 / 68 dotation aux amortissements</b>			<b>208 474.39</b>
	042 - 6811	amortissements des immobilisations	208 474.39
	681	dotation amortissement provisions	
	0 22	dépenses imprévues	<b>99 551.00</b>
	0 23	virement en investissement	<b>1 361 159.26</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>5 538 581.61</b>

Monsieur Chatot, faisant allusion à une période économiquement difficile, dit qu'il a remarqué une prévision de diminution des dépenses de fonctionnement de 5 % par rapport à l'an dernier, et demande quelles sont les économies envisagées ?

Monsieur le Maire répond qu'une économie de 20 000 € sera faite en matière de changement de contrat d'assurance, 22 000 € sur les combustibles notamment grâce à la diminution de 11 % du prix du gaz, 15 000 € en location de nacelle grâce à l'achat d'une nacelle, 35 000 € en intérêts d'emprunt.

Monsieur Bulabois ajoute que l'eau et l'électricité seront économisées dans les salles occupées par des associations de toute nature.

Monsieur Chaillon répond qu'il n'est pas opposé à un transfert de charges dès l'instant où cela est fait correctement. Il pense que les locaux associatifs, comme la Séquanaise, devraient être remis en état car ce sont de gros consommateurs d'énergie.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'augmentation des dépenses de l'article 6232 (fêtes et cérémonies) est due au coût de 12 000 € du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'orgue de la Collégiale.

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET GENERAL

CHAP	ART	désignation	BP 2009	RAR 2008	TOTAL
<b>10 : dotations, fonds divers</b>			<b>991 287.58</b>	<b>0.00</b>	<b>991 287.58</b>
	10222	FCTVA	72 841.71		
	10223	TLE	28 800.00		
	1068	affectation du résultat N-1	889 645.87		
<b>13 : subventions d'investissement</b>			<b>694 840.71</b>	<b>605 093.59</b>	<b>1 299 934.30</b>
	1311	subv° Etat transférables	1 600.00		1 600.00
	1312	subv° Région transférable	29 361.71		29 361.71
	1313	subv° Département		1 773.00	1 773.00
	1317	subv° européenne transférable			0.00
	1318	autres subv° transférables			0.00
	1321	subv° Etat non transférables	276 240.00	306 137.00	582 377.00
	1322	subv° Région non transférable	81 737.00	130 518.00	212 255.00
	1323	subv° Dept non transférable	187 913.00	147 418.59	335 331.59
	1325	subv° sur travx Sidec			0.00
	1327	subv° européenne sur équipement non transférable	17 459.00		17 459.00

	1328	autres sub d'équipem <sup>t</sup> non transférables			0.00
	1331	DGE fonds affectés à l'équipement transférable			0.00
	1336	participat <sup>o</sup> pr voies et réseaux			
	1341	DGE fonds affectés à l'équipement non transférables	70 567.00		70 567.00
	1342	Amendes (fonds affectés à l'équipement non transférables)	29 963.00	19 247.00	49 210.00
	1345	participat <sup>o</sup> pr non réalisation d'aires de stationnement			0.00
	1381	sub invest Etat non transférables			0.00
	1382	autres sub non transférables Région			0.00
	1383	autres sub non transférables Dept			0.00
	1386	autres sub non transférables EPCI			0.00
	1388	autres sub non transférables :			0.00
<b>16 : emprunts et dettes assimilés</b>			<b>99 600.00</b>	<b>0.00</b>	<b>99 600.00</b>
<b>0 40</b>	1641	emprunts en euros	84 600.00		
	165	dépôts et cautionnement	15 000.00		
	1688	ICNE			
<b>19 : différence sur réalis<sup>o</sup> d'immo</b>	<b>192</b>	<b>plus value sur vte terrain chap 040</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>21 : immo corporelles</b>			<b>3 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3 000.00</b>
<b>0 40</b>	2111	terrain nus			
<b>0 40</b>	2112	terrains de voirie			
<b>0 40</b>	2118	autres terrains			
	21318	autres bât publics			
	2151	réseaux de voirie			
	2158	autres matériel et outillage techniques	1 500.00		
	2182	mat transport	1 500.00		
	2184	meublier			
	2188	autres immos			
<b>23 : immo en cours</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	2313	rembt Socad suite à rupture convention			
	2381	avances versées sur commandes d'immo corporelles:synd chemins			
	2382	avances Sidec remboursées			
<b>040/ 28 : amortissement des immos</b>	<b>28</b>	<b>amortissements</b>	<b>208 474.39</b>		<b>208 474.39</b>
	<b>0 21</b>	<b>viremt de la section de fonctionnement</b>	<b>1 361 159.26</b>		<b>1 361 159.26</b>
	<b>0 24</b>	<b>produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>33 770.00</b>	<b>284 963.00</b>	<b>318 733.00</b>
	0 0 1	excédent d'investissement reporté			0.00
		<b>TOTAUX</b>	<b>3 392 131.94</b>	<b>890 056.59</b>	<b>4 282 188.53</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET GENERAL

		désignation	BP 2009	RAR 2008	TOTAL
	<b>0 01</b>	<b>déficit d'investissement N-1</b>	<b>889 645.87</b>		<b>889 645.87</b>
	<b>0 20</b>	<b>dépenses imprévues</b>	<b>20 001.25</b>		<b>20 001.25</b>
<b>CHAP 13 subventions d'équipement</b>			<b>525.00</b>	<b>0.00</b>	<b>525.00</b>
	1321	subventions versées à l'Etat			0.00
	1323	participation versée au Département			0.00
<b>0 40</b>	13911	amortissement des subventions état	18.00		18.00
	13912	amortissement des subventions région			0.00
<b>0 40</b>	13913	amortissement des subventions département	507.00		507.00
					0.00
<b>CHAP 16 emprunts et dettes assimilés</b>			<b>538 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>538 500.00</b>

	1641	capital des emprunts	515 000.00		515 000.00
	1641	capital des emprunts remboursé par anticipation			0.00
	165	remboursement de cautions	23 500.00		23 500.00
	16818	capital autres emprunts			0.00
	16875	dettes envers groupement de collectivités			0.00
<b>chap 19 différence sur réalisations d'immobilisations</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	192-040	différence sur réalisations d'immo			0.00
<b>chap 20 immobilisations incorporelles</b>			<b>30 900.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>35 900.00</b>
	2031	frais d'études	29 900.00	5 000.00	34 900.00
	2042	fonds de concours			
	205	concessions et droits similaires	1 000.00		1 000.00
<b>chap 21 immobilisations corporelles</b>			<b>1 101 181.68</b>	<b>109 061.36</b>	<b>1 210 243.04</b>
	2111	terrains nus	20 000.00	10 300.00	30 300.00
	2112	terrain de voirie			0.00
	2115	terrains bâtis			0.00
	21311	constructions : hotel de ville	13 000.00		13 000.00
	21312	constructions : bât scolaires	101 619.00		101 619.00
	21316	aménagement du cimetière			
	21318	constructions : autres bât publics	516 381.00	31 247.50	547 628.50
<b>40</b>	21318	travx en régie	70 000.00		
	2132	immeuble de rapport			
	2135	installations générales	1 460.00		
	2138	autres constructions		980.72	980.72
	2151	réseaux de voirie	172 750.00	41 200.00	213 950.00
	2152	installations de voirie	31 746.00		
	21531	réseaux d'adduction d'eau			0.00
	21533	réseaux câblés		4 105.34	
	21534	réseaux d'électrification			0.00
	21538	autres réseaux	7 600.00		7 600.00
	21568	autres mat d'incendie (extincteurs)			0.00
	21571	matériel de voirie roulant			0.00
	21578	autre mat de voirie			0.00
	2158	autres mat et outillage			0.00
	2161	achat œuvre d'art	113.00		113.00
	2182	matériel de transport	59 389.00		59 389.00
	2183	matériel de bureau et informatique	5 200.00	10 000.00	15 200.00
	2184	meuble de bureau	14 550.00	1 529.50	16 079.50
	2188	autres immo corporelles	87 373.68	9 698.30	97 071.98
<b>chap 23 immobilisations en cours</b>			<b>948 288.00</b>	<b>639 085.37</b>	<b>1 587 373.37</b>
	231311	travaux bâtim hôtel de ville			0.00
	231312	travaux bâtim scolaires			0.00
	231318	travaux autres bâtim publics	948 288.00	639 085.37	1 587 373.37
	2315	installations techn sur immos en cours			0.00
	23151	travaux / réseaux de voirie			0.00
	231538	travaux / autres réseaux			0.00
	23161	restauration collections et œuvres d'art			0.00
	2318	autres immos corporelles			0.00
	2328	immos incorporelles en cours			0.00
	2381	avances travaux syndicats des chemins			0.00
	2382	avances sur travaux sidéc			0.00
<b>chap 28</b>	<b>28031-040</b>	<b>amortissement frais d'études années antérieures</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>3 529 041.80</b>	<b>753 146.73</b>	<b>4 282 188.53</b>

Monsieur Chaillon s'étonne que soient inscrits 1 400 000 € en dépenses pour les Jacobins, que l'on ait dépensé 50 % des dépenses prévues l'an dernier soit 800 000 € alors que le coût total est de 3 300 000 €.

Monsieur le Maire répond que 600 000 € sont inscrits en report de crédits et 798 000 € sont inscrits pour la seconde tranche de travaux. Le coût total est de 2 767 000 € TTC. Il rappelle que le montant des subventions reçues est conséquent, malgré le retrait du Conseil Régional passant de 18 % à 10 % plafonné à 50 000 €.

Monsieur Chaillon déplore que les dépenses sportives soient communales alors que les statuts de la Communauté de Communes du Comté de Grimont prévoient que toutes dépenses nouvelles sont d'ordre communautaire.

Monsieur le Maire répond que les statuts de la Communauté de Communes du Comté de Grimont prévoient qu'un minimum de communes doit bénéficier de l'installation pour que la dépense soit communautaire. Le débat est plutôt orienté sur la poursuite du transfert des dépenses communales vers la communauté de communes et les conséquences de ces transferts pour les deux collectivités.

Monsieur Gaillard précise que le sport n'est pas transféré à la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Madame Argiento soutient que si.

Monsieur le Maire assure que le sport n'est pas transféré et reste de compétence communale.

Monsieur Gaillard explique que les travaux envisagés au COSEC d'un montant approximatif de 300 000 € concernent le bardage du COSEC, et une extension composée d'une salle pour le handball, un hall d'accueil et des sanitaires.

Monsieur Chaillon demande si en matière culturelle, il appartient à la ville de financer le cinéma et qu'en matière touristique, il appartient à la ville de financer le parcours pédestre urbain : d'après lui, ces dépenses relèvent de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, ce qu'il déplore.

Monsieur le Maire répond qu'il a bien entendu le message de Monsieur Chaillon, que le Conseil Communautaire du Comté de Grimont a donné son accord dans le cadre de la signature du contrat de pays avec la Région. Il en est de même pour la préparation du nouveau contrat territorial avec le Département. La salle a une vocation cinématographique en fin de semaine et une vocation communale du lundi au jeudi pour l'accueil de conférences ou autres animations.

Monsieur Gaillard ajoute qu'il aurait du y avoir un transfert de charges de la ville vers la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour le Cosec ou le cinéma pour que la Communauté de Communes puissent financer de telles dépenses, or, celui-ci n'a pas eu lieu.

Monsieur Chaillon répond que la compétence sports est communautaire seulement pour les nouveaux équipements.

Monsieur Chatot explique que plusieurs villages sont effectivement concernés par l'utilisation d'un équipement comme le cinéma et que de ce fait il s'agit bien d'une compétence communautaire.

Mademoiselle Lambert ajoute que le cinéma et le cosec sont des équipements existants et qu'il restent de compétence communale.

## **b/ Budget forêt**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET FORET**

		désignation	BP 2009
	0 22	dép imprévues	10 000.00
	0 23	viremt en investissement	164 285.87
<b>chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621, 635, 637 et 713)</b>			<b>143 130.00</b>
60	60612	edf	
	60628	autre fournitures non stockées	
	60632	fournit. Petits équipements	1 500.00
	60636	vêtements de travail	300.00

	6068	autres matières et fournitures	600.00
61	611	contrats de prestations de serv (débardage, cubage)	16 000.00
	6135	location matériel	100.00
	61522	entretien de bâtiments	500.00
	61524	entretien de bois et forêts	25 260.00
	61551	entretien matériel roulant	1 500.00
	61558	entretien autres biens mob	800.00
	6156	frais de maintenance sidec	800.00
	616	primes d'assurance	1 000.00
	6182	doc générale et technique	50.00
62	6228	frais divers (montage dossiers par ONF)	600.00
	6231	annonces	400.00
	627	services bancaires et assimilés	20.00
	6281	concours divers (Cnes forest+éco-certification)	3 600.00
	6282	frais de gardiennage	90 000.00
	6288	autres services	100.00
<b>chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>38 010.00</b>
63	6332	cotisation FNAL	70.00
	6336	Cotisation CNFPT CDG	450.00
	6338	autres taxes	70.00
64	64111	rémunérat°ppales TB indiciaire brut	22 000.00
	64112	NBI SFT	900.00
	64118	autres indem	3 100.00
	64131	rémunération des personnels contractuels	0.00
	6451	URSSAF patronales (maladie + alloc)	3 700.00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro	6 200.00
	6454	assedic	0.00
	6455	cotisations assurance des personnels	1 400.00
	64832	FCCPA	120.00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>334 862.64</b>
	6522	reversement de l'excédent sur le budget principal	334 857.64
	654	admission en on valeur	
65	658	arrondis de TVA	5.00
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>350.00</b>
66	66111	intérêts des emprunts	350.00
<b>chap 67 charges exceptionnelles</b>			<b>0.00</b>
	673	titres annulés	
	675	valeur comptable des immobilisations cedées	
<b>chap 68 dotations aux amortissements et provisions</b>			<b>2 430.55</b>
68	6811-042	amortissement	2 430.55
<b>TOTAL</b>			<b>693 069.06</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET FORET

		désignation	BP 2009
<b>70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>420 670.00</b>
	7022	Coupes de bois	400 000.00
	7023	menus prods forestiers (houppiers)	2 000.00
	7025	taxe d'affouage	17 000.00
	7028	vente autres produits forestiers	
	7035	droits de chasse	970.00
	70388	autres redevances et recettes (ligne edf + ruches)	700.00

	7066	redevance de service à caractère social	
<b>76 produits financiers</b>			<b>500.00</b>
	765	escomptes obtenus	500.00
<b>77 produits exceptionnels</b>			<b>0.00</b>
	775	produits des cessions d'immobilisations	
	776	différence sur réalisations reprises au résultat	
	<b>0 02</b>	<b>reprise excédent 2008</b>	271 899.06
		<b>TOTAUX</b>	<b>693 069.06</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET FORET

ART	désignation	BP 2009	RAR 2008	TOTAL
		<b>4 050.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4 050.00</b>
1672	Emprunts CST	4 050.00		4 050.00
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
192	moins value s/ vente d'une immo			<b>0.00</b>
		<b>74 639.00</b>	<b>95 377.42</b>	<b>170 016.42</b>
2117	aménagement de bois forêt	74 639.00	70 477.42	145 116.42
2135	agencement et aménagements des constructions			0.00
2151	réseaux de voirie			0.00
2158	autres matériels et outillages		24 900.00	24 900.00
2188	autres immos corporelles			0.00
<b>0 01</b>	<b>déficit d'investissement reporté</b>	52 194.33		<b>52 194.33</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>130 883.33</b>	<b>95 377.42</b>	<b>226 260.75</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET FORET

ART	désignation	BP 2009	RAR 2008	TOTAL
<b>1068</b>	<b>affectation résultat 2008</b>	<b>52 194.33</b>	<b>0.00</b>	<b>52 194.33</b>
<b>0 21</b>	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	<b>164 285.87</b>		<b>164 285.87</b>
<b>Chap 13</b>	<b>subvention d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>7 350.00</b>	<b>7 350.00</b>
1321	subvention equipmt non transférable : Etat		7 350.00	7 350.00
1323	subvent°equipemt non transférable : Départ			0.00
1327	subvent°equipemt non transférable : europe			0.00
<b>Chap 16</b>	<b>emprunt en euros</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Chap 28</b>	<b>amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>2 430.55</b>	<b>0</b>	<b>2 430.55</b>
28158-040		1807.52		1 807.52
28188-040		623.03		623.03
	<b>TOTAUX</b>	<b>218 910.75</b>	<b>7 350.00</b>	<b>226 260.75</b>

Monsieur le Maire explique que, compte tenu du contexte économique difficile, seulement 400 000 € sont prévus en recettes liées à la vente de bois.

Monsieur Chaillon demande pourquoi les dépenses de personnels diminuent ?

Monsieur le Maire répond que deux agents ont été transférés sur le budget général suite à la modification du service forêt.

c/ Budget assainissement

**DEPENSES D'EXPLOITATION - BUDGET ASSAINISSEMENT**

CHAP	ART	désignation	BP 09
<b>chap 011 (chap 60, 61et 62 sauf 621)</b>			<b>84 450.00</b>
	6061	eau edf chauffage energie	28 000.00
	6062	produits de traitement	2 800.00
	6063	fournitures d'entretien et de petit equipem	1 000.00
	6068	autres fournitures	6 000.00
	611	contrat de sous traitance	16 000.00
	615	entretien et réparation	10 000.00
	61551	entretien matériel roulant	2 000.00
	61558	entretien autres biens	4 000.00
	6156	maintenance	400.00
	616	primes d'assurance	2 000.00
	622	rému.intermédiaires et honoraires	5 300.00
	6228	divers	100.00
	6231	annonces et insertions	650.00
	624	transports biens (boues)	3 000.00
	6262	frais de telecom	300.00
	628	autres frais (analyses eaux)	2 500.00
	6288	autres frais divers	0.00
	6355	redevance FNADE	400.00
<b>chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>37 470.00</b>
	633	cotisations CNFPT CDG FNAL	500.00
	6338	autres impôts, taxes et versements	70.00
	6410	rémunérations brutes	27 000.00
	6450	cotisations patro Urssaf+CNRACL+ATIACL+erapf+fnal+cnfpt+cdg	9 400.00
	648	cotisations FCPPA	500.00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>2.00</b>
	658	charges de gestion cou. (arrondis TVA)	2.00
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>48 082.88</b>
	66111	intérêts emprunts	48 000.00
	66112	ICNE 2008	82.88
<b>chap 68 dotations aux amortissements et provisions</b>			<b>92 619.46</b>
	6811-042	amortissements	92 619.46
	<b>0 22</b>	<b>dépenses imprévues</b>	<b>10 286.02</b>
	<b>0 0 2</b>	<b>résultat reporté N-1</b>	
	<b>0 23</b>	<b>virent à la section d'investissem</b>	199 926.43
		TOTAL	<b>472 836.79</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION - BUDGET ASSAINISSEMENT**

	désignation	BP 09
<b>70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		<b>250 000.00</b>
	7061 redevance assainissement	250 000.00
<b>74 subvention d'exploitation</b>		<b>30 000.00</b>
	741 primes d'épuration	30 000.00
<b>chap 75 autres produits de gestion courante</b>		<b>22 502.00</b>
	751 redevance, concessions	7 500.00
	redevance conventions rejets industriels	5 000.00
	redevance des non raccordés	10 000.00
	758 produits divers de gestion courante	2.00

		(arrondis TVA)	
<b>chap 76 produits financiers</b>			<b>0.00</b>
	76	produits financiers	0.00
	766	gain de change	0.00
<b>chap 77 produits exceptionnels</b>			<b>41 820.46</b>
	777-040	quote part des subv° d'invest transférées au résultat	41 820.46
	<b>0 0 2</b>	<b>reprise excédent N-1</b>	<b>128 514.33</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>472 836.79</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 09	RAR 08	TOTAL
	0 03	déficit d'investissement N-1	323 250.81		323 250.81
	0 20	Dépenses imprévues			0.00
<b>chap 13 : subventions d'investissement</b>			<b>41820.46</b>	<b>0.00</b>	<b>41 820.46</b>
	1391-040	subv d'équip transf au cpte de résultat	41 820.46		41 820.46
<b>chap 16 : emprunts</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	1641	CDC capital des emprunts			0.00
	1648	autres banques : capital emprunts			0.00
	1688	ICNE contrepassation n-1			0.00
<b>chap 21 : immobilisations corporelles</b>			<b>0.00</b>	<b>72 435.00</b>	<b>72 435.00</b>
	2158	autres installations, matériels		5 350.00	5 350.00
	218	immobilisations Corporelles		67 085.00	67 085.00
<b>chap 23 : immobilisations en cours</b>			<b>297 139.02</b>	<b>97 305.41</b>	<b>394 444.43</b>
	2315	immobilisations en cours	165 000.00	97 305.41	262 305.41
	2315	immobilisations en cours	132 139.02		132 139.02
		<b>TOTAL</b>	<b>662 210.29</b>	<b>169 740.41</b>	<b>831 950.70</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 09	RAR 08	TOTAL
	<b>1068</b>	<b>affectation résultat 2008</b>	<b>323 250.81</b>		<b>323 250.81</b>
	<b>0 0 1</b>	<b>solde d'investissement reporté</b>			<b>0.00</b>
<b>13</b>	131	subvention d'équipement	82 740.00	133 414.00	<b>216 154.00</b>
<b>16</b>	164	emprunts			<b>0.00</b>
	1688	ICNE			<b>0.00</b>
<b>28</b>		<b>amortissements immos corporelles</b>	<b>92 619.46</b>		
	2813-040	amortissements immos corporelles	30 742.97		30 742.97
	28156-040	amortissements immos corporelles	53 053.00		53 053.00
	28158-040	amortissements immos corporelles	1 870.00		1 870.00
	2818-040	amortissements immos corporelles	1 453.49		1 453.49
	28182-040	amortissements immos corporelles	5 500.00		5 500.00
	<b>0 21</b>	<b>virement de la section de fonctionnemnt</b>	<b>199 926.43</b>		<b>199 926.43</b>
		<b>TOTAUX</b>	<b>698 536.70</b>	<b>133 414.00</b>	<b>831 950.70</b>

Monsieur le Maire explique qu'en dépenses d'investissement ont été prévues de nombreuses réparations sur le réseau communal suite à la réalisation du diagnostic assainissement : par exemple, un terrain a été vendu dans les années 1990 à la société Vagne et la construction du bâtiment eut lieu sur le réseau d'eaux usées alors que Monsieur Chaillon faisait partie du conseil municipal ! ce détournement de conduite coûte environ 100 000 €.

Monsieur Chaillon répond qu'à l'époque des faits, un réseau d'égouts a été créé pour les entreprises agro alimentaires de la ZI et que sur les plans du récolement ne figurait pas cette conduite.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible, que l'argument de Monsieur Chaillon est invraisemblable.

Monsieur Chaillon rétorque que si l'entreprise a construit sur une conduite d'eaux usées, elle ne le savait pas.

Monsieur Gaillard répond que le tuyau passe en diagonale sous le bâtiment sur une longueur de 80 mètres et que l'entreprise est raccordée sur cette conduite.

Monsieur le Maire ajoute que l'on est obligé en 2009 de réparer une erreur d'antan et que cela coûte 100 000 € !

Monsieur Chaillon déplore qu'il n'y ait pas d'emprunt inscrit en recettes d'investissement.

#### **d/ Budget lotissement 2<sup>ème</sup> tranche**

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 09
6015 achat terrains	39 492.72
605 travaux	57 233.00
6611 intérêts d'emprunt	10 491.00
7133 variation des encours de prod de biens	
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	358 483.74
0 02 déficit 2007	
0 23 virement en investissement	99 702.33
608-043 transfert de charges	10 491.00
<b>TOTAL</b>	<b>575 893.79</b>

##### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 09
7015 ventes terrains	92 400.00
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	279 263.00
7474 subvention communale d'équilibre	26 516.65
796-042	10 491.00
001 excédent reporté	167 223.14
<b>TOTAL</b>	<b>575 893.79</b>

##### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 09
1641 capital de l'emprunt	84 672.00
00 1 Résultat 2008	94 251.07
3355-040 travaux en cours sur terrains aménagés	279 263.00
3555 terrains aménagés	
<b>TOTAL</b>	<b>458 186.07</b>

##### RECETTES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 09
0 21 virement de la section de fonctionnemt	99 702.33
3355 stock initial terrains	
3555-040 annulation du stock initial terrains	358 483.74
0 01 excédent N-1	
<b>TOTAUX</b>	<b>458 186.07</b>

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du lotissement Boutasse 2 composé de 18 parcelles et qu'il reste des travaux de voirie à terminer.

Pas de remarque de l'assemblée.

## d/ Budget lotissement 3<sup>ème</sup> tranche

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 09
art 6015 achats de terrains	38 595.67
art 605 travaux	5 700.00
7133-042 variation des encours de prod de biens	31 661.62
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	5 994.63
023 viremt en invest	44 295.67
<b>TOTAL</b>	<b>126 247.59</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 09
002 excédent de fonctionnement reporté	87 895.86
7015 ventes terrains	0.00
7133 variations de stocks terrains aménagés	
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	44 295.67
7474 subvention d'équilibre	
<b>TOTAL</b>	<b>132 191.53</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 09
0 01 REPRISE DU DEFICIT 2008	37656.25
3355-040 travaux en cours sur terrains aménagés	44 295.67
3555 terrains aménagés	
<b>TOTAL</b>	<b>81 951.92</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 09
021 viremt de fonct	44 295.67
3355-040 stock initial terrains	31 661.62
3555-040 annulation du stock initial terrains	5 994.63
1641 emprunts	
<b>TOTAUX</b>	<b>81 951.92</b>

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des parcelles du lotissement vendues au foyer jurassien et qu'il reste des travaux de raccordement d'eaux pluviales et usées à terminer pour environ 5700 €

Pas de remarques de l'assemblée

**Monsieur le Maire met aux voix :**

- Budget général : 6 contre, 21 pour, adopté à la majorité des voix ;
- Budget lotissement : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche : adopté à l'unanimité des voix ;
- Budget forêt : 6 abstentions, 21 pour : adopté à la majorité des voix ;
- Budget assainissement : 6 contre, 21 pour, adopté à la majorité des voix.

## **7/ Indemnité de gardiennage des églises**

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Par circulaire en date du 12 février 2009, le Ministre de l'Intérieur, et de l'aménagement du territoire, fait savoir qu'il a décidé une revalorisation de 0.79 % du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales au titre de l'année 2008.

Par conséquent, le plafond indemnitaire annuel pour ledit gardiennage est le suivant :

✚ 468.15 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice cultuel.

Il est proposé à l'assemblée d'allouer la somme de 468.15 €/an à la personne effectuant le gardiennage des églises de Poligny.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 mars 2009.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **8/ Cotisation Syndicat Intercommunal d'aménagement de l'Orain et de la Grozonne**

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

Par délibération en date du 30 janvier 2009, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'aménagement de l'Orain et de la Grozonne a fixé la contribution globale 2008 incombant à la Ville de Poligny à 2 695 €. Ce montant est supérieur de 20 % à celui de l'année 2008.

Cette contribution peut être financée de différentes façons :

- ✚ soit en votant les crédits nécessaires au titre des contributions directes qui seront directement recouvrées par les services fiscaux ;
- ✚ soit en couvrant la dépense à l'aide de ressources générales (dans ce cas, un crédit doit être inscrit au budget primitif à l'article 6554) ;
- ✚ soit en recourant à une combinaison des deux moyens de paiement susvisés ;

**Il est proposé à l'assemblée, de couvrir la dépense à l'aide des ressources générales et d'inscrire la dépense à l'article 6554 du budget primitif 2009.**

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 mars 2009.

Monsieur Dhote demande pourquoi la contribution augmente de 20 % par rapport à l'an dernier ?

Monsieur Bulaboïs répond que les cotisations avaient diminué de 49 % en 1999 et qu'il n'est pas possible de financer les gros travaux à réaliser sans augmenter les recettes.

Monsieur Gaillard explique qu'un contrat de rivière prévoit la réalisation d'importants travaux l'an prochain également qui seront financés à 80 % par le Département et à 20 % par le Syndicat Orain-Grozonne. Il est probable que les cotisations des communes ne couvrent pas ces dépenses.

Monsieur Bulaboïs explique que 19 communes cotisent pour un montant de 19 000 € actuellement et que ce mode de financement sera modifié dans le contrat de rivière.

Monsieur Bulaboïs, Président du Syndicat Orain-Grozonne, ne participe pas au vote.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **9/ Adoption des statuts du SIDEC**

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Par délibération du 9 mai 2007, le Conseil Municipal a adopté la modification des statuts du SIDEC (Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de e-Communications), pour répondre aux objectifs suivants :

1. l'ouverture possible du SIDEC à de nouvelles activités, pour lesquelles le SIDEC peut apporter des compétences et des moyens, pour participer au développement des communes jurassiennes ;
2. l'amélioration des conditions de fonctionnement du SIDEC grâce à des délégations au Bureau et au Président ;
3. la clarification et la mise en cohérence des statuts avec les activités actuelles du SIDEC.

Une nouvelle adaptation des statuts a été étudiée en 2008 pour permettre aux communautés de communes et autres EPCI d'adhérer au SIDEC, action nécessaire au vu de la proportion de plus en plus importante d'activités menées par ledit syndicat.

Une telle adaptation permettrait :

- d'intégrer au maximum les activités du SIDEC avec les EPCI dans le cadre de relations entre adhérents (SIG, informatique de gestion...) ;
- de respecter la nécessité pour le SIDEC de conserver une proportion majoritaire d'activités réalisées pour le compte de collectivités adhérentes ;
- une clarification et mise en cohérence des statuts avec les activités actuelles et les nouvelles compétences qu'il développe.

Pour que ces nouveaux statuts entrent en vigueur, il convient que chaque collectivité adhérente au SIDEC délibère vis-à-vis de leur approbation. Le projet d'évolution des statuts du SIDEC est joint en annexe au compte rendu.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de l'évolution des statuts du SIDEC et de les approuver.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 mars 2009.

Monsieur Saillard fait remarquer qu'un certain nombre de communes ne font plus appel au SIDEC, notamment la ville de Lons le Saunier.

Monsieur le Maire répond qu'il y eut en effet quelques défaillances les années passées en matière de conseils et travaux.

**Monsieur le Maire met aux voix : 20 pour, 1 abstention, adopté à la majorité des voix.**

## **10/ Réforme des vacances funéraires**

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, réforme partiellement le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacances versées pour la réalisation de ces surveillances.

Le législateur a souhaité réduire le coût global des funérailles supporté par les familles :

- en harmonisant sur l'ensemble du territoire le taux unitaire des vacances funéraires, entre 20 et 25 €. Toute vacation qui serait versée pour un montant n'entrant pas dans l'intervalle autorisé par le législateur serait de nature à mettre en jeu la responsabilité du Maire et du régisseur municipal.
- En réduisant le nombre d'opérations de surveillance donnant lieu au versement d'une vacation : désormais, seules les opérations funéraires listées à l'article L 2213-4 du code général des collectivités territoriales feront l'objet du versement d'une vacation : il s'agit :
  - de la surveillance de la fermeture du cercueil, lorsque le corps est transplanté hors de la commune de décès ou de dépôt
  - de la surveillance des opérations de crémations

- de la surveillance des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps. Il est rappelé, que la surveillance n'est pas requise lorsqu'il s'agit de la reprise d'une concession, que ce soit au terme de la concession, en cas de non renouvellement à son échéance ou lors de la reprise pour état d'abandon.

Cependant, un certain nombre d'opérations funéraires listées aux articles R 2213-44 à R2213-52 du CGCT, font toujours l'objet d'une surveillance et n'ont pas été modifiées par la loi susvisée : il s'agit :

- des moulages de corps
- des soins de conservation
- des transports de corps sans mise en bière hors de la commune avec pose d'un bracelet d'identité
- des transports de corps après mise en bière avec apposition de scellés
- de l'arrivée d'un corps mis en bière lorsque la commune d'inhumation ou de crémation n'est pas la commune de décès.

Un décret en Conseil d'Etat viendra ultérieurement réformer ces dispositions réglementaires afin de compléter le projet de simplification du dispositif, en supprimant la surveillance d'un certain nombre d'opérations funéraires.

Dans l'attente de la publication de ce décret, les agents de police municipale doivent assurer les mêmes surveillances d'opération funéraires qu'auparavant. Seul le nombre d'opérations pour lesquelles une vacation est versée, a été réduit par la loi.

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal avait fixé le montant des vacations funéraires à 15 €.

**Conformément à la loi du 19 décembre 2008, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des vacations funéraires à 20 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.**

Monsieur Bulabois regrette que l'on fasse payer des vacations funéraires à la famille du défunt.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 mars 2009.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

### **11/ Modification de la compétence assainissement de la Communauté de Communes du Comté de Grimont**

Présentation de la note par Monsieur le Maire :

Par délibération du 19 février 2009, la Communauté de Communes du Comté de Grimont a modifié ses statuts par prise de compétence de l'assainissement non collectif (études relatives aux schémas directeurs assainissement, études préalables à la réalisation de travaux, création d'un SPANC).

L'article L 5211.7 et 5211.17 du CGCT précise que la modification des statuts est adoptée selon la règle de majorité qualifiée, à savoir 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié des populations ou 2/3 des populations représentants plus de la moitié des conseils municipaux.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.**

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 mars 2009.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## 12/ Modification de la délibération relative au parcours pédestre urbain

Présentation de la note par Mademoiselle Christelle Morbois

Par délibération du 20 février 2009, la Ville de Poligny a souhaité mettre en valeur son patrimoine à travers un parcours pédestre : ce dernier partira de la place des Déportés, puis formera une boucle en passant par le caveau des Jacobins, la Mairie, la rue du Théâtre, la Collégiale, la rue des 5 Cors, la rue de la Tour, la Tour de la Sergenterie, la rue Chevalier, la Chapelle de la Congrégation, la rue de l'Epeule, la rue Voltaire, la cour des Ursulines, la rue Victor Hugo, la rue du 4 septembre, la rue de la Résistance, l'église de Mouthier le Vieillard, la rue Mouthier le Vieillard, la rue de Verdun, le cloître de l'hôpital, la rue de l'Hôpital, la rue de l'Ereu, la rue du Chantier, la rue de Boussières, la place des Déportés. Ce parcours a été validé par le comité consultatif du 12 mars dernier.

Le parcours serait matérialisé par un marquage au sol en bronze :

- des flèches directionnelles (dimension : 15cm x 10cm)
- des stations devant chaque lieu important. (dimension : 30cm x 40cm)

En plus du marquage au sol, il est également prévu :

- une brochure explicative qui sera conservée par le visiteur
- un document ludique (coloriage, jeux, énigmes...) pour les enfants.
- Un système audio composé d'un baladeur de type MP3 décrivant chaque monument devant lequel le visiteur s'arrêtera

Le coût du projet (flèches directionnelles + stations) avait été fixé à :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 290 flèches directionnelles en bronze x 27.5 € TTC, soit 7975 € TTC</li><li>• des frais de maquette des flèches soit 1070.42 € TTC,</li><li>• de 9 stations en bronze x 1064.44 €, soit 9579.96 € TTC</li><li>• des frais de maquette station de 2356.12 € TTC</li><li>• 12 lecteurs MP3 x 30 €, soit 360 € TTC</li><li>• Un système d'enregistrement des commentaires 400 € TTC</li></ul> | } 21 745.50 € TTC<br>en investissement |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 10 000 brochures adultes</li><li>• 10 000 brochures enfants</li></ul>  | } 200 € TTC<br>en fonctionnement       |

Toutefois, il convient de modifier le coût du projet en ajoutant la pose des flèches et stations par une entreprise, la traduction des guides en anglais, allemand et néerlandais, un HUB pour les lecteurs MP3 pour la charge et le transfert des textes, la réalisation des brochures par un imprimeur (sachant que le comité consultatif a proposé que les brochures soient testées cet été avant impression définitive en fin d'année).

Le coût du nouveau projet s'établit ainsi :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 350 flèches directionnelles en bronze x 27.5 € TTC, soit 9625 € TTC</li><li>• des frais de maquette des flèches soit 1070.42 € TTC,</li><li>• de 10 stations en bronze x 1064.44 €, soit 10 644.40 € TTC</li><li>• des frais de maquette station de 2356.12 € TTC</li><li>• la pose des flèche et stations soit 8790.60 € TTC</li><li>• 12 lecteurs MP3 avec casques, mousses de rechange, enregistreur, HUB 13 ports, soit 1 376 € TTC</li></ul>                         | } 33 862.54 € TTC<br>en investissement |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• l'impression de 10 000 brochures adultes en français soit 2278.38 € TTC</li><li>• l'impression de 10 000 brochures enfants en français soit 2278.38 € TTC</li><li>• La traduction des brochures en anglais, allemand, néerlandais soit 269.10 € TTC</li><li>• l'impression de 4000 brochures adultes en anglais, allemand, néerlandais soit 1291.68 € TTC</li><li>• l'impression de 4000 brochures enfants en anglais, allemand, néerlandais soit 1291.68 € TTC</li></ul> | } 7409.22 €<br>en fonct.               |

**Il est proposé à l'assemblée :**

- ❖ **d'approuver la modification d'un parcours pédestre urbain pour la découverte du patrimoine polinois ;**
- ❖ **de solliciter une subvention auprès de Leader au taux de 55 % du coût TTC, 22 699.47 € ;**
- ❖ **de solliciter une subvention auprès du Département au taux de 25 % du coût TTC, soit 10 317.94 €.**

Le comité consultatif a donné un avis favorable, avec proposition de test des brochures adultes et enfants lors de la saison estivale puis impression définitive en fin d'année 2009.

Monsieur Chatot demande pourquoi le montant des dépenses d'investissement est passé de 21 000 € à 33 000 € et celui des frais de fonctionnement de 200 € à 7 409 €. Il s'étonne également de la diminution du montant des frais de maquette et de l'augmentation du nombre de flèches en bronze.

Mademoiselle Morbois répond que les frais de maquette ont diminué de 5 % par rapport au premier devis, que les frais de brochures étaient prévus en réalisation interne au départ alors qu'il paraît plus judicieux de faire imprimer les brochures si nous obtenons 55 % de subvention européenne. D'autre part, le comité consultatif a validé un nouveau parcours d'où l'augmentation du nombre de flèches.

Monsieur Chatot demande pourquoi la pose des flèches n'est pas faite en régie ?

Mademoiselle Morbois répond que la pose en régie coûterait plus chère qu'une pose par une entreprise subventionnée à hauteur de 55 % par LEADER.

Monsieur Chatot s'étonne que l'office du tourisme encaisse les recettes des visites du parcours pédestre alors que la ville en finance les dépenses. Il demande alors pourquoi la Communauté de Communes ne paye pas ces dépenses ?

Monsieur Gaillard répond que la Communauté de Communes n'aurait peut être pas fait le choix du financement de cette dépense.

Monsieur Chatot répond que la question n'a pas été posée à la Communauté de Communes.

Monsieur Gaillard répond que les éventuelles recettes pourront être transférées à la ville par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire ajoute que si le projet avait été financé par la Communauté de Communes, il y aurait eu une participation financière de la ville donc cela revient au même.

Monsieur Chaillon répond que le fonds de concours est l'antithèse de l'esprit communautaire.

Monsieur Chatot demande qui écrit les textes des brochures ?

Monsieur le Maire répond qu'il sera fait appel à des historiens locaux comme Monsieur G. Bordet.

Monsieur Chatot demande si cela sera rémunéré et si l'office du tourisme mettra gracieusement ses salariés à disposition ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires.

Mademoiselle Morbois ajoute qu'il y aura une harmonisation des documents existants.

**Monsieur le Maire met aux voix : 6 contre, 21 pour, adopté à la majorité des voix.**

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **a/ FCTVA**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention entre la Ville de Poligny et l'Etat pour la perception anticipée du FCTVA 2008 en 2009 au lieu d'attendre 2010. Cela fait partie du plan de relance de l'économie de l'Etat, il suffit que la Commune s'engage à inscrire 1 € de dépenses d'équipement supplémentaires en 2009 par rapport à la moyenne des dépenses d'investissement de 2004 à 2007. Si la Commune n'arrive pas à honorer ses engagements, elle percevra cette année seulement un versement anticipé de FCTVA mais pas les années suivantes. En revanche, si la Commune tient ses engagements, le versement anticipé de FCTVA sera pérenne.

Monsieur Chatot demande si cela a été prévu au budget ?

Monsieur le Maire répond que non et que si le Conseil adopte cette mesure, il y aura lieu d'inscrire cette recette d'investissement lors d'une décision modificative.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **b/ Date du prochain Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la date de réunion du prochain conseil municipal qui aura lieu le 20 avril : ce conseil sera précédé d'une présentation, par l'architecte, du projet de cinéma à la petite salle des fêtes à 19h30, puis le conseil municipal se réunira à 20h30 à l'hôtel de ville.

## **b/ Incendies**

Monsieur le Maire explique que la ville est perturbée et choquée par la série d'incendies qui a lieu depuis quelques semaines : une cellule de crise a été rapidement réunie en Mairie pour venir en aide aux victimes : elle était composée des services de la Préfecture, de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, des services sociaux du département, des services sociaux municipaux, de la police municipale, de l'ensemble des chefs de services municipaux et des victimes. Monsieur le Maire précise que Madame la Préfète souhaite mettre en place rapidement un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance afin de prévenir toutes actions liées à la délinquance. Monsieur le Maire souhaite vivement que cet épisode fâcheux puisse être très vite un malheureux souvenir et réitère son soutien aux victimes.

Monsieur Chaillon espère que l'action conjuguée de la police, de la gendarmerie et des services municipaux sera bénéfique. Il regrette toutefois que la cellule de crise n'ait pas été anticipée car cinq véhicules avaient déjà brûlés avant son installation.

Monsieur le Maire répond que la gendarmerie lui avait demandé d'être très discret afin de mener des investigations plus facilement, mais lorsqu'il a su que cinq voitures avaient brûlées, il a réuni cette cellule de crise malgré l'opposition de certaines autorités départementales.

Monsieur Bonnotte demande s'il y a des pistes concernant le ou les incendiaires ?

Monsieur le Maire répond que la gendarmerie travaille énormément et que pour l'efficacité de l'action menée, il ne peut pas révéler ce qui se passe.

## **d/Parking Weber**

Monsieur Chaillon demande si le parking Weber fonctionne ?

Monsieur le Maire répond qu'il fonctionne coté « avenue Foch » mais qu'il y a eu dans la semaine des soucis de ruban d'imprimante côté « place des Déportés ». Ce souci sera résolu dans la semaine.

## **e/ Extension de la fromagerie Arnaud**

Monsieur Chaillon explique qu'il a été alerté par une personne habitant rue de l'industrie sur l'extension de l'entreprise Arnaud : selon les informations qui lui ont été communiquées, une partie de la construction serait en zone UCi et une partie en zone UD, la hauteur de la construction finie serait de 11.50 mètres en limite de propriété ce qui pose problème aux voisins. Ce problème avait déjà eu lieu en 1994-1995 lorsque que l'entreprise Arnaud avait été insérée dans un secteur d'habitation.

Monsieur le Maire répond que ce dossier a été examiné par le comité consultatif travaux qui a émis un avis favorable. D'autre part, le service instructeur du permis de construire a indiqué une emprise conforme au POS et a émis UN AVIS FAVORABLE AU PERMIS DE CONSTRUIRE. Les maisons sont à 20 ou 30 mètres, celle immédiatement à proximité a été achetée par Arnaud. La personne qui conteste ce permis redoute une dépréciation de son bien.

Monsieur Gaillard précise qu'il n'y a pas de construction en zone UD.

Monsieur le Maire ajoute que d'autres personnes paraîtraient plus gênées que le plaignant et que la ville est dans la légalité en accordant ce permis. De plus, il faut penser aux difficultés économiques liées à la crise actuelle.

Monsieur Chaillon répond qu'une partie de l'économie n'est pas en crise et qu'environ 40 % des entreprises se portent bien, dont la société Arnaud fait partie.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Chaillon s'il se réjouit des entreprises qui ne sont pas en crise ?

Madame Cathenoz indique qu'il y a 178 demandeurs d'emplois au 15 mars à Poligny, soit 10 de plus qu'au mois de janvier. Madame Cathenoz, à la demande des membres de la commission des finances, distribue aux conseillers municipaux la liste des subventions versées par le CCAS en 2009.

La séance est levée à 23h13.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean Jacques DE VETTOR

Dominique BONNET

NOTE DE LA DIRECTION GENERALE : le procès-verbal de séance figurant au registre des délibérations est consultable au secrétariat général par tout administré. La présente séance portant le n°11 comporte les extraits de délibérations suivants :

- n°22 convocation du conseil
- n°23 [REDACTED]
- n°24 adoption des procès-verbaux des séances du 20 février 2009
- n°25 adoption des comptes administratifs 2008 et affectation des résultats 2008
- n°26 approbation des comptes de gestion 2008 du Comptable public
- n°27 vote des taux de fiscalité directe locale
- n°28 attribution de subventions
- n°29 adoption des budgets primitifs 2009
- n°30 indemnité de gardiennage des églises communales au titre de l'année 2009
- n°31 contribution incombant à la Commune pour le financement du Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Orain et de la Grozonne
- n°32 modification des statuts du SIDEC
- n°33 réforme des vacations funéraires
- n°34 modification de la compétence assainissement de la Communauté de Communes du Comté de Grimont
- n°35 parcours pédestre urbain de découverte du patrimoine polinois
- n°36 convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA